



Pension Alimentaire pas payé a temps

Par **Meliah**, le **27/05/2011** à **12:08**

Je suis en couple avec une femme qui a eu 4 enfants avec son ex mari.

Ce monsieur ne paie pas la pension alimentaire à la date précise qui est le 5 de debut de mois on lui avait deja accordé qui paie le 12 car il recevait son salaire le 10 mais maintenant monsieur paie quand sa lui chante souvent vers le 17 et en plus il date les cheques vers le 12 ! J'aimerais s'avoir si c'est possible qui y'est un virement permanent tous les debut de mois es possible ? L'avocate de mon amie m'a aussi parler de la possibilité de faire appel a un huissier de justice, mais combien cela coute et si il constate que monsieur ne paie pas a temps es a moi de payer l'huissier de justice ?

Et comment la revaloriser alors que ça fait pas un an que le divorce a etait prononcé mais sa fait plus d'un an qu'on a la garde definitive avec la toute premiere requete du juge des affaire familiale mais entre temps ce monsieur ne paie plus de credit de la maison qui a etait vendu,nous nos charges ont augmentés,....?

Deja que ce monsieur ce croit au dessus des lois car les enfants doivent être ramenés à 19h et il l'est ramène à 19h45 sous pretexte qui y'a une heure de rabatement avant qu'ont puissent aller porter plainte.

Escusez moi d'eventuelle faute d'orthographe

Par **Domil**, le **27/05/2011** à **13:53**

La pension est payée quand le chèque est encaissé, peu importe la date sur le chèque. Ne l'encaissez pas, détruisez-le et au bout d'un mois de retard, allez voir un huissier pour une saisie sur salaire.